Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0046-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0046

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mai à 15 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 22
Présents ce jour : 16 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme AURIAC Cécile à M. JEFFROY Christian, M. LE BEVER Gildas à M. EGAULT Gervais

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme DRONIOU Marie-Louise, M. HUONNIC Pierre, M. LIRZIN Yvon, M. PENVEN Eddy

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pass Commerce & Artisanat de service

Exposé des motifs

Le Pass Commerce & Artisanat de service est un dispositif financier mis en place par Lannion-Trégor Communauté, en partenariat avec la Région Bretagne, dont l'objectif est de moderniser et de dynamiser les activités commerciales et artisanales indépendantes qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi.

Les subventions octroyées dépendent du régime de minimis et sont versées en intégralité par Lannion-Trégor Communauté. Le Conseil Régional de Bretagne, les villes de Lannion et de Perros-Guirec s'engagent, par conventions, à reverser leur quote-part de participation à Lannion-Trégor Communauté.

Plusieurs entreprises du territoire sollicitent aujourd'hui ce dispositif, en ayant au préalable déposé un dossier de demande d'aide complet, avec l'appui des chambres consulaires.

Les demandes présentées, ci-dessous, tiennent compte des avis fournis par les chambres consulaires.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0046-DE

Localisation	Entreprise	Projet	Activité	Montant des dépenses éligibles HT (€)	Montant de l'aide (€)	Dont LTC (€)	Dont CRB (€)	Dont Ville (€)
Perros-Guirec	Opalyse	Modernisation	Chaussures	35 458	7 500	3 750	2 250	1 500
Lannion	Merci Mamie	Modernisation	Restaurant	25 296	7 500	3 750	2 250	1 500
Pleumeur-Gautier	Viveco	Reprise	Supérette	9 207	2 762	1 381	1 381	0
Lannion	Les Lunettes de Bérengère	Modernisation	Optique	22 453	6 736	3 368	2 021	1 347
Pleumeur-Bodou	Le Relais de L'Ile Grande	Création	Épicerie	39 606	7 500	3 750	3 750	0
Plestin-les-Grèves	Franco Pizza	Reprise	Pizzeria à emporter	19 667	5 900	2 950	2 950	0
Plestin-les-Grèves	Pâtisserie Coquil	Modernisation	Boulangerie -pâtisserie	97 969	7 500	3 750	3 750	0
Perros-Guirec	La Perrozienne	Modernisation	Crêperie	32 404	7 500	3 750	2 250	1 500
Perros-Guirec	Pains & Délices	Création	Conserverie et dépôt de pain	22 855	6 857	3 429	2 057	1 371
Tréguier	Chez Elmer	Reprise	Bar – Petite restauration	55 400	7 500	3 750	3 750	0
Lannion	Elsa Lemoine	Création	Céramiste	15 887	4 766	2 383	1 430	953
Lannion	Captif	Modernisation	Coiffeur	6 103	1 831	916	549	366
Perros-Guirec	De mèche avec Sandy	Reprise	Coiffeur	16 767	5 030	2 515	1 509	1 006
			Total	**399 072**	**78 882**	**39 442**	**29 897**	**9 543**

VU Le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU Le règlement (UE) N°2023/2831 de la Commission Européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;

VU Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L. 1511-1 et suivants, les articles L. 1611-7 – I et L. 4251-18 ainsi que les articles L. 1111-8 et R. 1111-1 ;

VU La délibération n° CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, portant sur les délégations du Conseil communautaire au Bureau exécutif ;

VU La délibération n° CC_2023_0134 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, portant sur le partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté (2023-2028) – Politiques de développement économique ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0046-DE

VU La délibération n°23_0508_05 du Conseil régional en date du 10 juillet 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté (2023-2028) – Politiques de développement économique ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER L'attribution d'une aide Pass Commerce & Artisanat de service aux entreprises suivantes :

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté, 2 250 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 500 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise SARL Mademoiselle by Céline (Opalyse) représentée par Mme Céline ZAMPEZE, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté, 2 250 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 500 € pour la ville de Lannion) à l'entreprise SARL Merci Mamie représentée par M. Hector PAUCHET et Mme Romane LECLERCQ, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 2 762 € (dont 1 381 € pour Lannion-Trégor Communauté et 1 381 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise SAS CAP 2M (Viveco) représentée par M. Pascal DOCQ, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 6 736 € (dont 3 368 € pour Lannion-Trégor Communauté, 2 021 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 347 € pour la ville de Lannion) à l'entreprise SARL JBCL (Les Lunettes de Bérengère) représentée par Mme Bérengère JUMELIN, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise SAS Loukelami (Le Relais de l'Île Grande) représentée par Mme Jeannick TOUARIN ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 5 900 € (dont 2 950 € pour Lannion-Trégor Communauté et 2 950 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise SARL Franco Pizza représentée par M. Nicolas LE ROUX ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise SARL Pâtisserie Coquil représentée par M. Alexandre COQUIL ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0046-DE

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté, 2 250 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 500 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise SARL Aurora (La Perrozienne) représentée par Mme Juliette LE GALL, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 6 857 € (dont 3 429 € pour Lannion-Trégor Communauté, 2 057 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 371 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise individuelle Christophe BARTNIK (Pains & Délices) représentée par M. Christophe BARTNIK, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise SARL Le Ny (Chez Elmer) représentée par M. Kévin LE NY et Mme Céline LE NY ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 4 766 € (dont 2 383 € pour Lannion-Trégor Communauté, 1 430 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 953 € pour la ville de Lannion) à l'entreprise individuelle Elsa LEMOINE représentée par Mme Elsa LEMOINE, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 1 831 € (dont 916 € pour Lannion-Trégor Communauté, 549 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 366 € pour la ville de Lannion) à l'entreprise EURL Captif représentée par M. Christophe NOULARD, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 5 030 € (dont 2 515 € pour Lannion-Trégor Communauté, 1 509 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 006 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise individuelle Dauphin Sandy (De mèche avec Sandy) représentée par Mme Sandy DAUPHIN, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0046-DE

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 11 MAI 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 11 MAI 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.